

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 21 MARS 2017 à 20h00

DATE DE CONVOCATION ET DE SON AFFICHAGE : 15/03/2017

Membres en exercice : 49

PRESENTS : ASFAUX Guy- ASFAUX Michel - BOY Claudie - CALHIOL Marie-Laurence - CAPMAU Jean-Claude - CAVALIER Sylvie- CHASTANET Marie-Laure- COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - COUDERC Nicole- - FAGES Pierre - FOUILLAC Michel - GLORIEUX Philippe- HENNEBICQ Didier -LABORIE Francis - LACAM André -LAFAGE Gérard - LANDAS Jean-Yves- LANDES Daniel - LAPORTE Marie-Thérèse- LAVERGNE Jean-Jacques- LEGROS Patrick - LHERM Maurice - LHERM Yves- MONTBERTRAND Michel- PIOTTE Marcel - RODRIGUES Arlette- ROUAULT Marie-Rose- ROUSSILHES André - SOULHOL Christian - THEIL Carole- VISTOUR Didier.

ABSENTS REPRESENTES : BENNET Nadine (représentée par Arlette RODRIGUES)- BOUCHARA Michel (représenté par Jean-Yves LANDAS)- BOY Fernand (représenté par Nicole COUDERC)- LAVERGNE Michel (représenté par Carole THEIL)- ROISIN Patrick (représentée par Jean-Philippe COLOMB-DELSUC)- POUARD Sylvie (représentée par Patrick LEGROS).

ABSENTS : - BOISSIERES Kévin -CALMEJANE Nicole - GOUZOU Pascal- LAPORTE Nathalie- ROUGIE Marie-Noëlle- SALGUES Gérard VALENTIN Didier.

ABSENTS EXCUSES : ARNAL Francis - BENNET Noémie- DAVAL Laurent - LARRIBE Christophe - SALACROUP Suzanne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudie BOY a été élue.

Président de séance : Francis LABORIE

Début de séance : 20h00

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/02/17 :

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu.

Il n'y en a pas. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

(M. le Maire ne prend pas part aux votes des comptes administratifs.)

M. VEILLON, Trésorier de Sousceyrac-En-Quercy, présente les comptes administratifs et comptes de gestion des 6 budgets de la commune. (voir le tableau annexé). Après analyse, M. COLOMB-DELSUC soumet au vote les comptes administratifs l'un après l'autre. Ils sont tous votés à l'unanimité.

3°) AFFECTATIONS DES RESULTATS AUX BUDGETS 2017

Voir tableau annexé. Votées à l'unanimité.

4°) DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le rattachement de la commune de Sousceyrac-en-Quercy à CAUVALDOR au 1^{er} janvier 2017 et vu que la compétence Assainissement non collectif est transférée, il est nécessaire de procéder : à la dissolution du budget SPANC, de reverser son excédent de fonctionnement de 5163.97€ au budget de la commune de Sousceyrac-en-Quercy et d'intégrer à ce même budget les restes à recouvrer du budget dissous.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Observations : M. LANDAS indique que les habitants de la commune historique de Lacamd'Ourcet avaient eu 2 contrôles du SPANC de Latronquière (la compétence était encore à la communauté de communes du Haut Ségala) pour effectuer des contrôles des installations existantes. Pour une même installation, les deux passages aboutissaient à des conclusions différentes. Cela s'explique entre autre par les normes qui changent et par des précautions techniques supplémentaires de la part du syndicat lorsque la vérification des installations ne pouvait être complètement investie. Les rapports indiquaient souvent des avis défavorables, avec obligation de faire les travaux. On peut se demander alors quels travaux ?

Maintenant que le SPANC de Saint-Céré s'occupe des contrôles, il faudra s'informer sur ce point.

5°) SENTIER DE PLEINE NATURE : CREATION DU SENTIER NUMERIQUE ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPMAU et M. MONTBERTRAND. Les travaux du ponton devraient commencer la semaine 16.

Mobilier et panneaux : une autre réunion va être programmée le 7 avril.

M. HENNEBICQ demande si les indications le long du sentier seront en deux langues : français et anglais. M. MONTBERTRAND va en faire la demande.

Un aménagement de piste est prévu pour éviter d'avoir à se déplacer sur la route.

Le sentier numérisé devra être téléchargé au préalable par les usagers, sur leur smartphone. Il conviendra de faire passer l'information (affiche, office du tourisme, site internet). Une borne sera installée à proximité de l'Office du Tourisme.

Il est exposé à l'assemblée les propositions du sentier numérisé soumises par l'ONF. Ce sentier numérique sera le premier du Lot.

La proposition de l'ONF s'élève à 23 030€ HT, soit 27 636€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la proposition de l'ONF

Autorise M. le Maire à signer les documents permettant la mise en œuvre de cette affaire

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant total du projet : 99 860 € HT (travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre)

TEPCV (60%) : 59 916€

Leader (20%) : 19 972€

Autofinancement (20%) : 19 972€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement du projet de sentier de pleine nature,
- autorise M. le Maire à signer les documents permettant la mise en œuvre de cette affaire.

6°) FONDS CARBONE : REBOISEMENT PARCELLES FORET COMMUNALE E12-E13 :

Considérant que certaines parcelles de la forêt communale nécessitent des travaux sylvicoles pour accroître la valeur environnementale de séquestration de carbone de leur peuplement forestier, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

sollicite auprès de la Région OCCITANIE-PYRENEES-MEDITERRANEE une aide pour réaliser les travaux de reboisement en cèdres sur 1 ha et en douglas sur 3,25 ha dans les parcelles cadastrales E12 et E13 pour un montant de 34.280 € ;

valide ce projet de reboisement et sollicite une aide d'un montant de $5000 \text{ €} \times 4,25 \text{ ha} \times 60 \% = 12750 \text{ €}$ dont 53 % d'aide européenne ;

donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la demande de subvention et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

7°) ANNULATION DELIBERATION DU 25 JANVIER 2017 RELATIVE AU FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE LATOUILLE LENTILLAC (REFECTION PASSERELLE VERDALE)

Cette délibération approuvait la participation de la commune aux travaux de réfection de la passerelle de Verdale pour un montant de 500€. Le 22/02/2017, la commune a reçu un courrier de la Sous-Préfecture rejetant cette délibération car les fonds de concours sont réservés à des versements entre EPCI et communes membres. Il est nécessaire de retirer cette délibération. Le conseil municipal accepte ce retrait à l'unanimité.

8°) CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA PASSERELLE DE VERDALE AVEC LA COMMUNE DE LATOUILLE LENTILLAC

Nouvelle proposition : convention de participation financière avec la commune de Latouille-Lentillac. Le conseil municipal accepte de verser 500€ à la commune de Latouille-Lentillac pour les travaux de réfection de la passerelle de Verdale, accepte le projet de convention lue par M. le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

9°) ESPACE SOCIO-CULTUREL : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SEGALA LIMARGUE : (M. J.Y LANDAS quitte la salle avant l'ouverture des débats. M. Jean-Yves LANDAS et M. Michel FOUILLAC ne prennent pas part au vote sur ce sujet)

Depuis l'ouverture de l'Espace Socio-Culturel, l'ASL a mis un agent à disposition 19h/semaine dans le cadre d'un service civique.

Cet agent peut être recruté dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'espace socio-culturel accessible à tous s'est concrétisé en 2016. L'Association Ségala-Limargue met à disposition un agent pour développer un accueil tout public, assure l'accompagnement individuel pour les démarches administratives dématérialisées, réaffirme dans son projet social son soutien aux collectivités locales. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : d'approuver la convention accueil tout public à l'espace multimédia Sousceyrac-En-Quercy (au sein de l'espace socio-culturel « La Grange ») conclue pour la période du 01 avril 2017 au 31 mars 2020, décide de verser une subvention de 4 560 € pour l'année 2017 à l'Association Ségala-Limargue, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président de l'Association.

10°) BATIMENT COMMUNAL ATELIER CHASSE COMIAC : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (M. MONTBERTRAND Michel ne prend pas part au vote sur ce sujet)

M. D. VISTOUR indique que les travaux d'isolation n'étaient pas prévus à l'origine.

M. D. HENNEBICQ demande pourquoi la commune de Sousceyrac-en-Quercy doit payer les travaux d'un bâtiment de chasse de Comiac.

M. VISTOUR et M. COLOMB-DELSUC répondent que les travaux étaient engagés avant le passage en commune nouvelle. Ces travaux devaient être réglés par le budget de la commune historique de Comiac. Ces travaux ayant pris beaucoup de retard et considérant que la commune de Comiac fait partie de la commune nouvelle il convient de finir les travaux de ce local avec les crédits du budget commun. Ce local comprend un atelier communal, qui appartient donc à la commune nouvelle.

L'entreprise MONTBERTRAND Francis de Comiac réalise les travaux de pose de placoplâtre, carrelages ...etc., au bâtiment comprenant l'atelier municipal et le local chasse.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour effectuer le plafond de la salle de découpe du local chasse. Ces travaux de main d'œuvre se chiffrent à 1 440.00 € HT. Les fournitures sont estimées à 448.15 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte : . le devis de main d'œuvre présenté par M. MONTBERTRAND Francis;

. le paiement des fournitures nécessaires pour ces travaux ;

autorise M. le Maire à la signature de tous les documents.

11°) ORGANISATION D'UN MARCHE DOMINICAL POUR L'ÉTÉ 2017 PAR L'ALCP

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association Loisirs, Culture, Patrimoine du Pays de Sousceyrac pour l'organisation d'un marché tous les dimanches matin à compter du dimanche 18 juin 2017, et ce, jusqu'au dimanche 17 septembre 2017 inclus, de 8 heures à 13 heures, sur une partie de la place des Condamines.

Les membres du conseil municipal décident d'autoriser cette association à organiser ce marché considérant que cette manifestation est une source d'animation économique pour la commune, appréciée par la population locale et touristique.

12°) CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

En 2016 un poste de Rédacteur avait été créé pour pallier aux besoins de la collectivité en matière de développement territorial. Or, le mode de recrutement ne permet pas de prolonger la durée d'intervention de l'agent en poste. Au vu des besoins actuels et projets à venir de la collectivité en matière de développement territorial, Monsieur Le Maire propose de créer un poste d'Attaché Territorial, pour un an, à temps complet. Il précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal : donnent leur accord pour la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, à compter du 25 avril 2017, autorisent M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

13°) CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS - INDEMNITE DES REGISSEURS

Il est nécessaire de prévoir du personnel supplémentaire :

pour assurer le bon fonctionnement des équipements saisonniers à savoir la piscine de Sousceyrac et le camping de Comiac ;

pour pallier aux absences du personnel des services techniques durant les congés ;

pour améliorer l'organisation du travail sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle ;

Il est proposé la création :

-d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, et ce, afin de délivrer les tickets et cartes d'entrée et effectuer l'entretien ménager du bâtiment de la piscine pour la période du 20 juin au 31 août 2017,

- d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à raison de 21 heures hebdomadaires, et ce, afin d'assurer la gestion du camping de Comiac (délivrance des quittances + entretien du bâtiment) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017,

- d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, et ce, afin de pallier aux travaux saisonniers (fauchage, entretien fossés, plantation, arrosage...) sur l'ensemble du territoire de la commune et aux absences du personnel pour congés pour la période du 02 mai au 30 septembre 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien cette affaire ;

que les agents recrutés pourront éventuellement être amenés à effectuer des heures supplémentaires, sur demande de l'autorité territoriale, qui seront rémunérées en plus de leur salaire normal.

INDEMNITES DES REGISSEURS :

Il est proposé d'accorder une indemnité au régisseur de Comiac d'un montant mensuel de 20€ brut/mois.

Compte tenu des recettes mensuelles moyennes encaissées à la piscine de Sousceyrac, il convient que le régisseur dispose d'un cautionnement auprès d'un organisme agréé.

Il est proposé que l'indemnité de responsabilité soit accordée au régisseur titulaire de la piscine, d'un montant mensuel de 40€ brut.

Suite à la réunion de conseil du 21 Mars, M. Le Trésorier a informé M. le Maire que cette décision ne peut pas s'appliquer. Ce point sera donc revu lors de la prochaine réunion de conseil. (pas de délibération)

14°) DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SDAIL

M. le Maire donne lecture du courrier de M. ISSERTES, qui démissionne de son mandat de conseiller municipal. En effet, vu ses nouvelles fonctions au sein de CAUVALDOR, il estime que ce n'est plus compatible avec son mandat de conseiller municipal de Sousceyrac-en-Quercy.

Puis il rappelle que le SDAIL intervient dans le domaine de la voirie, cimetièrre etc.

M. COLOMB-DELSUC précise que les réunions se tiennent généralement à Cahors.

Il convient de procéder à la désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, en remplacement de Monsieur Aurélien ISSERTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner comme représentant suppléant de la commune de Sousceyrac-En-Quercy à l'assemblée du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot : Monsieur Gérard LAFAGE est nommé suppléant. (M. COLOMB-DELSUC étant titulaire)

15°) COMPTE RENDU DU TRAVAIL DES COMMISSIONS

Commission Culture : Arlette RODRIGUES prend la parole et informe le conseil qu'une réunion d'informations a eu lieu à Latouille. Le Président du Pôle de St Céré, M. Claude DAVAL, Maire de Latouille Lentillac animait cette réunion. Il a été proposé à la commune de Sousceyrac-en-Quercy de poser sa candidature pour une soirée « Cinéma de plein air » dans l'été 2017. Il convient également de choisir une date et un lieu.

Cette manifestation a un coût de 1000€. CAUVALDOR paiera 500€, il restera donc 500€ à la charge de la commune. M. RODRIGUES propose que cette manifestation se passe à Calviac.

M. LANDAS demande ce qu'il sera prévu s'il pleut ce jour là. (lieu de remplacement, remboursement de la part communale)

La commission va s'informer sur ce sujet. Le conseil est d'accord pour s'inscrire à une séance de cinéma de plein air.

AQUILOC a tenu un concert Dimanche 19 Mars à l'Espace Socio-Culturel.

Il est prévu un concert du groupe « Le Remède de fortune » en l'église de Sousceyrac le Dimanche 26 Mars 2017 à 15 heures. (Art'zimut). Participation des chorales Arpège et Accroche-chœur.

Commission jeunesse et sports : Mr LEGROS prend la parole. Il explique que CAUVALDOR prendra la compétence au 1^{er} janvier 2018. CAUVALDOR prendra le relais concernant les subventions aux associations. Il faudra fournir le listing des associations, donner le nombre d'adhérents mineurs et le nombre d'encadrants. CAUVALDOR souhaite que les encadrants soient diplômés. M. LEGROS et M. FOUILLAC soulignent que les encadrants de nos associations sont le plus souvent bénévoles et qu'il sera difficile de faire autrement. L'assemblée partage cet avis.

Commission sociale : Mme BOY prend la parole et informe le conseil des futurs plans de la maison de santé et sur les coûts réactualisés. Conformément à sa demande, les places de parking seront réservées à la patientèle et aux professionnels, comme initialement prévues.

Mme. COUDERC souligne que des changements sont prévus par les professionnels de santé par rapport aux plans proposés et seront soumis à la commission lors de la prochaine réunion.

Commission finances : M. COLOMB-DELSUC informe que M. Nicolas ARHEL était présent. Il a présenté l'incidence de l'intégration de notre commune dans CAUVALDOR.

Maintenant, nous allons passer en FPU.

CAUVALDOR encaissera donc la fiscalité des entreprises.

Taxes des ménages (Foncier Bâti, Foncier non Bâti, Taxe d'habitation) : une partie sera encaissée par la commune et une partie par CAUVALDOR. En fait, l'incidence de l'intégration sera neutre pour la communauté de communes, la commune ainsi que pour les administrés.

Marcel PIOTTE informe le conseil que le SYDED organisait une journée portes ouvertes.

16°) QUESTIONS DIVERSES :

Planning des réunions :

Mardi 11 avril à 20h30

Mardi 09 Mai à 20h30

Francis LABORIE lit le courrier de l'ALCP sur la valorisation du Patrimoine. Cela concerne un ancien four à pain situé à Lissoulié à Calviac et un chemin de randonnée.

Désignation des membres PLUI-H.

Information sur l'exposition SCOT, dans l'ancienne salle de conseil, pendant toute la semaine.

M. LANDAS donne des informations sur les maisons de service au public. C'est une démarche du gouvernement qui a pour objectif d'ouvrir 1000 maisons de service. Le financement est assuré par l'Etat, les collectivités, et un fonds inter-opérateur.

16 MSAP sont opérationnelles dans le Lot.

C'est en fait un service de proximité, qui permet aux habitants de pouvoir faire des démarches en ligne. Cela permet d'acquérir une autonomie numérique. Une personne habilitée et formée est présente pour aider les personnes dans différents domaines (CAF, POLE EMPLOI, IMPOTS etc...).. Cette aide aux démarches en ligne permet que les dossiers soient traités avec plus de proximité, de prévenir les risques d'exclusion numérique et les situations de non recours aux droits.

A Sousceyrac, ces services auraient lieu à l'ESC. Ce service serait ouvert trois demi-journées dans la semaine.

Le conseil municipal est tout à fait d'accord sur le principe et pense que cela serait un service apprécié par les habitants de la commune. Projet à suivre.

M. LABORIE informe le conseil qu'il y aura la cérémonie célébrant la fin des combats en Algérie le Dimanche 26 Mars à midi à Sousceyrac, sur la place des Condamines.

La séance est levée à 23h et 40 minutes.

Certifié conforme aux débats.

A Sousceyrac, le 23/03/2017

Le Maire, Francis LABORIE

